

**HUBERDEAU**



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES LAURENTIDES  
MUNICIPALITÉ D'HUBERDEAU

## AVIS PUBLIC

**AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ D'HUBERDEAU, AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ QUE :**

Lors de la session régulière du conseil qui se tiendra mardi le 14 mai 2024 à la salle du conseil sise au 101, rue du Pont à Huberdeau, à compter de 19h00, le conseil se prononcera sur une demande de dérogation mineure pour le 120-124, rue Bellevue à Huberdeau.

**Nature de la demande :**

Permettre que le bâtiment principal existant soit localisé à 5.85 mètres de la ligne avant au lieu de 6 mètres, le tout tel qu'exigé à l'article 6.2.1 du règlement de zonage numéro 199-02 et amendements présentement en vigueur.

Permettre que la galerie attenante au bâtiment principal existant soit localisée à 0.32 mètre de la ligne latérale au lieu de 2 mètres, le tout tel qu'exigé à l'article 6.4.1.1 du règlement de zonage numéro 199-02 et amendements présentement en vigueur.

**Identification du site concerné :**

120-124, rue Bellevue à Huberdeau.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À HUBERDEAU, ce 24 avril 2024.

---

Michael Doyle  
Directeur général et greffier-trésorier